

**Direction du Développement durable et de la Proximité
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Lusia LAMATA / SERVICE DE L'URBANISME**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Dossier n°	: PC 98805 2023 0051
Délivré le	: 20/09/2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

Arrêté municipal n°23/208/DBA en date du 20 septembre 2023

Le Maire de la Commune de Dumbéa,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Impôts,

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi de pays modifiée n°2010-5 en date 3 février 2010, instaurant une Taxe Communale d'Aménagement (TCA),

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n°315 du 30 août 2013 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud,

VU la délibération modifiée n°13/91/APS du 14 mars 1991 relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des installations neuves ouvertes au public,

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa,

VU la délibération modifiée n°2010/116 en date du 6 mai 2010, autorisant la Ville de Dumbéa à fixer au 1er juillet 2010 l'entrée en vigueur de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) et des taux,

VU la délibération modifiée et complétée n°2011/54 du 24 février 2011, instaurant une redevance pour le raccordement à l'égout dans la commune de Dumbéa,

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa.

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020 habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n° 22/414/DBA du 05 juillet 2022 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté n°2022-3013/GNC du 21 décembre 2022 portant actualisation pour l'année 2023 du barème des valeurs forfaitaires relatif à la taxe communale d'aménagement,

VU l'arrêté municipal n° 10/393/DBA du 08 décembre 2010 autorisant le lotissement susvisé, modifié par arrêté municipal n°12/148/DBA du 16 mai 2012 et modifié par arrêté municipal n°12/407/DBA du 07 novembre 2012, autorisant à procéder à la vente des lots de la tranche 1 et de la tranche 2 avant d'avoir exécuté les travaux prescrits par l'arrêté d'autorisation de lotir susvisé,

VU l'arrêté n° 12/420/DBA du 16/11/2012, accordant le permis de construire susvisé, prorogé le 04/12/2014 par arrêté municipal n° 14/457/DBA, transféré le 31/12/2014 par arrêté municipal n° 14/520/DBA et modifié le 22 avril 2015 par arrêté municipal n°15/104/DBA

Vu l'avis favorable de la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques de Nouvelle-Calédonie – Bureau de la Gestion des Etablissements Recevant du Public référencé DU-175.18 en date du 18 août 2023

Vu la demande de permis de construire présentée par :

SCI VELOURS (représentée par Monsieur Harry DELACHAMBRE)

Déposée le : 14 juin 2023

Demeurant : 160, route de la Nondoué- Morcellement LAFLEUR HENRI - NONDOUE - 98835 DUMBEA

Pour les travaux de : aménagement intérieur du local n°6 en salon d'esthétique sous l'enseigne "Espace Beauté Centr'Auteuil" au R+1 de la galerie Centr'Auteuil

A exécuter au : Lot n° 18 – Lotissement CENTR'AUTEUIL - Section AUTEUIL - DUMBEA